

Trois ans de démarche qualité

Avec le renouvellement imminent, le 10 avril prochain, de l'ensemble de ses instances (conseil d'administration, comité directeur, commissions et groupes de travail), le temps est venu pour l'ADF de jeter un regard rétrospectif sur trois années vouées à la qualité. Et nous constatons qu'un certain nombre de projets ont été menés à bien. C'est tout d'abord le dossier sensible de l'hygiène et de l'asepsie au cabinet dentaire. La publication de 72 recommandations, assorties d'un guide d'achat des produits et matériels d'hygiène et d'asepsie au cabinet dentaire – qui, tous, ont été testés et évalués, place en effet l'ensemble des chirurgiens-dentistes en situation de réussir leur propre défi de la qualité.

La même préoccupation de fournir des outils pertinents et de répondre à de vrais besoins, émanant cette fois de la population, a amené l'ADF à conduire, de pair avec l'OMS, l'étude épidémiologique ICS II, sur l'état de santé bucco-dentaire des populations âgées de 35 à 44 ans et de 65 à 74 ans. Mieux, cette enquête inédite en France a été complétée d'une étude Sofres (voir ci-contre), destinée à préciser, pour les praticiens, quelles sont les attentes de nos patients. Bien sûr, ces réalisations ne sont pas un but en soi. Demain comme hier l'ADF intensifiera son action de développement de certification des produits, instruments et matériels dentaires, et elle ne négligera aucun effort pour confirmer la vocation de notre congrès à être le véritable carrefour de la santé dentaire en France. Un moment privilégié où se retrouvent tous les acteurs de la santé dentaire – praticien (quel que soit son exercice ou son appartenance), assistante dentaire, prothésiste dentaire et industrie – pour mesurer le chemin parcouru et envisager les perspectives où les engage la poursuite de leur objectif qualité.

Patrick Hescot
Michel Chabre

Sondage ADF-Sofres La qualité passe par l'écoute des patients

Les chirurgiens-dentistes peuvent se féliciter : 91% de leurs patients leur décernent un véritable satisfecit. Telle est en substance le constat du sondage qu'a réalisé la Sofres pour l'ADF, à la fin de l'année dernière.

Cette enquête s'inscrit dans la démarche déjà entreprise par l'ADF lors de sa participation à l'étude ICS II, conduite par l'OMS, sur l'état bucco-dentaire des populations âgées de 65 à 74 ans.

«Les résultats de ces travaux vont permettre à l'ADF de réfléchir à l'exercice du praticien en l'an 2000, dans le souci de la qualité», précise Patrick Hescot, secrétaire général de l'ADF.

En effet, c'est en mesurant les réelles attentes des patients que l'ADF pourra aider les praticiens à améliorer leur exercice professionnel au cabinet.

Mieux informer pour mieux soigner...

Les patients sont véritablement satisfaits de la qualité des soins qui leur sont prodigués (92%) ainsi que des relations avec leur chirurgien-dentiste (88%). En revanche, certains d'entre eux attendent davantage d'explications, exprimées dans un langage accessible. Ainsi, 71% des patients (et 80% des moins de 35 ans) aimeraient recevoir des fiches d'information sur les soins. 78% des patients se déclarent satisfaits des conseils dispensés par leur chirurgien-

dentiste en matière d'hygiène, de prévention et d'entretien des dents. Toutefois, une majorité d'entre eux souhaiteraient se voir proposer des fiches sur ces sujets, ainsi que des échantillons.

Autre point important, 41% des interviewés attendent des informations sur les coûts. Environ 80% des patients voudraient des devis écrits sur le montant des soins.

«Il faut prendre du temps pour parler, appréhender l'individu dans sa glo-



Y balité, son vécu, pour un meilleur suivi des soins, déclare le secrétaire général de l'ADF. En effet, le chirurgien-dentiste ne doit pas être uniquement un super-technicien qui s'attaque à la pathologie. De son côté, le patient doit jouer son rôle de consommateur de soins et ne pas hésiter à formuler des demandes d'information pour une meilleure prévention bucco-dentaire.»

Patience et longueur de temps...

Les patients (71%) sont globalement satisfaits des délais d'attente au moment de la prise de rendez-vous. Toutefois, 29% d'entre eux ne le sont que moyennement ou peu. Actuellement, ils patientent en moyenne huit jours ; à partir de douze jours, le délai n'est pas supportable. L'idéal serait de ne pas dépasser une attente de six jours. De même, 27% des sujets interrogés ne sont que moyennement ou peu satisfaits du temps passé en salle d'attente, contre 69% de réponses positives. En moyenne, les patients attendent douze minutes. Un délai de sept à douze minutes paraît suffisant ; au-delà de vingt minutes, le mécontentement croît fortement. «Durant les cinq à six minutes qui précèdent la séance, le patient trouve un espace

pour décompresser, se détendre. Au-delà de dix minutes d'attente, le chirurgien-dentiste se doit d'expliquer à son patient les raisons du retard»,

Le cadre de l'étude
Cette enquête a été menée par la Sofres auprès d'un échantillon national représentatif des Français âgés de 18 ans et plus ayant consulté un chirurgien-dentiste au cours des douze derniers mois, ce qui représente près de 60% de cette catégorie d'âge (606 patients). Parmi les personnes interrogées en

septembre dernier par l'institut, 48% avaient consulté pour une simple visite de contrôle, un détartrage, 13% pour des caries avec dévitalisation, des problèmes parodontaux et 34% pour des actes plus importants (prothèse, bridge ou couronne). Cette enquête s'est déroulée en deux temps : une phase qualitative à partir de quatorze entretiens individuels et une phase quantitative réalisée par téléphone.

estime le Dr Patrick Hescot.

La durée des séances de soins satisfait 84% des patients, contre 15% de mécontents. Actuellement, les sujets restent sur le fauteuil vingt-cinq minutes, mais supportent difficilement d'y demeurer plus de quarante minutes. Le chirurgien-dentiste devrait chercher à connaître les préférences de son patient : convenir d'un autre rendez-vous, si nécessaire, pour ne pas lui faire subir une séance trop longue.

Le décor est planté...

Les patients sont sensibles au confort et à la gaieté du décor. En effet, la salle d'attente, qui est un lieu destiné à se détendre pour alléger la peur et réduire le stress, reflète également l'intérêt humain que le chirurgien-dentiste porte à sa patientèle.

Même si 61% des sujets interviewés ne trouvent rien à redire sur les lieux, 38% d'entre eux sont moyennement ou peu satisfaits. Pour Patrick Hescot, «Il est essentiel que le patient ressente l'individu qui se cache derrière le praticien en blouse blanche ; que le patient puisse s'identifier à cet homme ou à cette femme, avec ses goûts, ses plaisirs...».

Un bon point, pour l'assistante dentaire, qui satisfait 87% des sujets interrogés. ■



71%
des patients aimeraient recevoir des fiches d'informations sur les soins.



80%
des patients voudraient des devis écrits sur le montant des soins.

Mieux vaut prévenir...

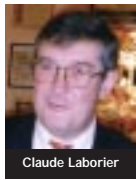
L'enquête Sofres a permis de distinguer trois groupes de patients : les «fidèles actifs» (54%), qui sont prêts à recommander leur praticien à leur entourage ; les «attachés passifs» (29%) qui, tout en restant fidèles à leur chirurgien-dentiste,

n'éprouvent pas le besoin de le conseiller à d'autres. Enfin, une minorité (17%) «d'infidèles potentiels», peu satisfaits et peu fidèles, sur lesquels les chirurgiens-dentistes doivent porter leur attention.

À ce propos, le Dr Patrick Hescot rappelle que si le praticien appréhende son patient dans sa globalité, il le fidélisera. En effet, devenu véritable acteur de santé, le patient se rendra plus souvent chez son praticien pour une meilleure prévention bucco-dentaire.

Association française d'identification odontologique

Mission identification



Spécialistes des morts comme des vivants, ces chirurgiens-dentistes identifient, grâce à leurs dents, les victimes du Temple solaire comme les grands malfaiteurs. Ils collaborent avec les paléontologistes et les anthropologues.

Ces praticiens, le plus souvent experts judiciaires près les cours d'appel, se sont regroupés au sein de l'Association française d'identification odontologique (AFIO). Leur but est de faire connaître l'identification auprès des magistrats, des enquêteurs, des médecins légistes... et des chirurgiens-dentistes.

L'AFIO, qui compte 75 membres, tiendra son congrès annuel les 1^{er} et 2 octobre prochains à Montpellier.

Depuis un an, l'association a étendu son activité à la réparation du dommage corporel.

«Nous avons plus de procès de réparation que d'identification», précise le président de l'association, le Dr Claude Laborier.

L'association, créée en 1991, a des correspondants dans toutes les régions. Elle représente la France dans les organismes internationaux et intervient régulièrement au congrès de l'Académie américaine de médecine légale.

L'AFIO vient d'adhérer à l'ADF comme membre actif. Cette jeune recrue espère ainsi pouvoir communiquer avec les autres associations de la profession dentaire et disposer d'une tribune au congrès. «Nous souhaiterions participer aux travaux de certaines commissions : formation continue, législation, commission des congrès», conclut le Dr Laborier.

Contact : Dr Laborier - Tél. : 03 80 55 47 26.

Le collège national des enseignants en prothèses odontologiques

(CNEPO)



Le CNEPO regroupe la majorité des enseignants des sous-sections de prothèse des seize UFR françaises. Ses fonctions se situent à différents niveaux :

– synchroniser les enseignements prothétiques sur le plan national ;

– participer, avec les autres collègues, aux différents projets de réforme des études odontologiques ;

– promouvoir, après des discussions communes, les pédagogies nouvelles ;

– défendre les intérêts de la discipline ;

– s'informer des concepts propres aux pays de l'Union européenne afin d'établir des études comparatives, de faciliter d'éventuelles insertions de praticiens, de développer des échanges inter-enseignants ou inter-étudiants ;

– améliorer l'outil de travail par l'élaboration de techniques d'enseignement modernes (informatique en particulier) ;

– veiller à la formation des futurs enseignants en prothèse.

Le Collège se réunit chaque année en septembre pour deux journées d'études autour d'un thème. Cette année, le thème des XXII^e journées est : «Progrès et enseignement clinique-évolution des matériaux et des techniques en prothèse.»

Le Collège organise en outre, chaque année, une journée et demie de formation continue en pédagogies nouvelles (techniques audio-visuelles, assistance par ordinateur...). Le CNEPO est membre associé de l'ADF.

Contact : CNEPO, faculté d'odontologie, université Claude Bernard-Lyon 1 - rue Guillaume-Paradin 69372 Lyon Cedex 08.

La vie des Commissions

• La Commission des affaires hospitalo-universitaires

Le praticien de demain



Qui va dans le sens du progrès reconnaît la nécessité de faire des

réformes. En constante évolution, la chirurgie dentaire a su s'adapter aux nouvelles données de la science. Aujourd'hui, la création de l'internat et le nouveau cursus de six années vont permettre au praticien du XXI^e siècle d'être mieux préparé à la réalité quotidienne du cabinet. La Commission des affaires hospitalo-universitaires travaille sur les applications

pratiques de cette réforme des études dentaires : y a-t-il harmonisation des enseignements d'une UFR à l'autre ? quelle est l'adaptation des programmes à la réalité de la santé publique ? sur quels critères est-il souhaitable de recruter les maîtres de stage ?

«L'enseignement initial a pour objectif majeur de former des praticiens qui répondent aux besoins précis de la population», explique le président de la Commission, le Dr Michel Guillain.

Actuellement, les programmes d'enseignement prennent en compte les pathologies récentes, la prévention, les problèmes des personnes âgées ou des enfants et les nouvelles

possibilités diagnostiques (imagerie) et thérapeutiques. Voilà ce qui répondrait au concept de qualité de la formation initiale.

Contact : Dr Michel Guillain. Tél. : 03 26 05 16 52 (cabinet).

• La Commission des statuts

Le conseil d'administration s'élargit

Promesse tenue : désormais les associations membres actives de l'ADF siègeront toutes au conseil d'administration. «Dans un souci de pluralisme et de démocratie, nous nous étions engagés, au début de notre mandat, à modifier certains statuts», explique le Dr Michel Chabre, secrétaire général de l'ADF et président de la

Commission des statuts. C'est chose faite : lors de la dernière assemblée générale, le 17 décembre dernier, l'article 17, qui définit la composition du conseil d'administration, a été toiletté. Il permet désormais à tous les membres actifs qui règlent une cotisation *per capita* d'y être représentés.

L'ADF a également procédé à la mise à jour de l'article 2 de ses statuts, en incluant formellement parmi ses objectifs la formation continue et la certification des produits, deux activités qu'elle a mis en œuvre dès sa création et concrétisé en devenant organisme formateur (1981) puis certificateur (1983).

Contact : Dr Michel Chabre. Tél. : 01 44 01 02 70 (ADF).

Congrès 97

Objectif qualité rempli

Forte du succès des éditions passées, l'ADF a enrichi le Congrès 1997 d'initiatives inédites pour le rendre encore plus proche des professionnels.

Avec 3 737 congressistes et 21 000 visiteurs, le pari a été gagné.

L'une des grandes innovations du Congrès 1997 de l'ADF réside dans l'ouverture des séances scientifiques aux prothésistes – conférenciers aussi bien que congressistes. Elle est appelée à se généraliser et à s'étendre. Par la suite, ces séances seront accessibles également aux assistantes dentaires.

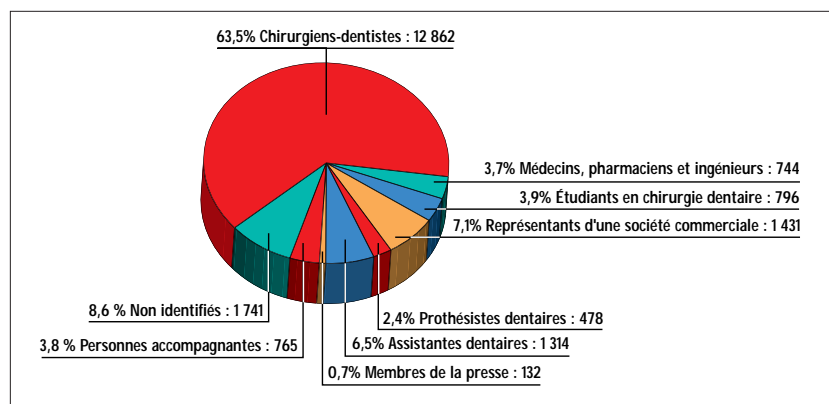
«Ainsi aurons-nous mieux appréhendé la formation continue de l'équipe dentaire dans son ensemble», insiste le Dr Christian Lemaure, secrétaire général adjoint de l'ADF.

Toujours dans le cadre de la formation continue, l'ADF sensibilise le praticien à l'importance de son environnement professionnel : prévention, soins, prothèse, etc., mais aussi relation praticien-patient, architecture du cabinet dentaire, etc.

Les visiteurs, pour leur part, n'ont pas été oubliés. «En effet, précise le Dr Lemaure, les excellentes relations entretenues avec les industriels du

monde dentaire nous ont permis de réaliser une exposition conséquente : pendant quatre jours, 28 000 personnes ont parcouru le site et ont pu s'informer auprès de 250 exposants.» Au Forum de l'ADF, des colloques destinés aux visiteurs ont permis d'aborder différents problèmes vécus au quotidien : hygiène et aseptisme, nomenclature, retraite, informatique...

Si 1998 doit être une évolution naturelle de 1997, il se dit que 1999 – avec l'ouverture du nouveau palais des congrès – sera le point de départ d'une nouvelle ère pour le Congrès de l'ADF. Mais chut... et patience ! ■



Les gagnants du tirage au sort invités au Congrès

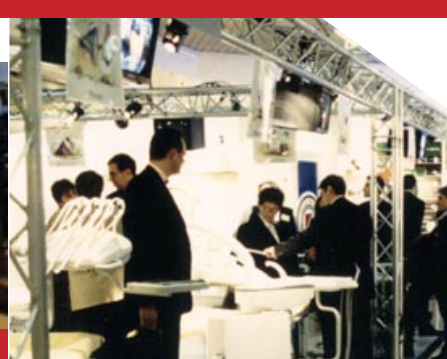
Répartition des visiteurs : total 20 263



Du côté de l'exposition



Séance télédiffusée



Du côté de l'exposition



Atelier de travaux pratiques



Conférence



Adieu Marc
Ce 24 février dernier, le ciel portait le deuil. Silencieux, incroyables, nous marchions auprès

de toi, si vivant en nos mémoires, vers ta dernière demeure. Compagnon de toujours, depuis 20 ans tu étais de tous les congrès. Secrétaire du Comité Technique, membre du Comité de l'Exposition, tu avais mis ton talent au service de ta profession. Modeste, discret, sensible, plein d'humour, c'est ainsi que nous te connaissions, c'est ainsi que tu resteras présent en nos pensées. Adieu Marco, tu vas nous manquer.



Atelier de travaux pratiques



Exposition



Interview du président du Congrès 98

Agenda

2 avril 1998

- Journée de parodontologie en omnipratique - Paris.
Renseignements : Société française de Parodontologie
24, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 55 79.
- Soirée «Influence de la fonction occlusale sur le développement de l'ATM».
Renseignements : Société d'Odontologie pédiatrique du Sud-Est
Dr Bandon
83, bd de Saint-Loup 13010 Marseille
Fax : 04 91 44 64 17.

23 avril 1998

- Gilbert Viguie, MCU à la faculté de Lyon : «Constructions prothétiques et prothèses combinées».
Renseignements : Société d'Odonto-Stomatologie de Touraine
Dr Patrice Grange
8, impasse Molière 37000 Tours.

1^{er} et 2 mai 1998

- XX^e congrès : «Les nouvelles tendances du thermalisme bucco-dentaire».
Renseignements : Société française de Thermalisme et de Thalassothérapie pour la santé bucco-dentaire
Dr Ph. Vergne
28, rue Rouget-de-Lisle 32000 Auch.

5 mai 1998

- Soirée «Anesthésie loco-régionale».
Renseignements : Société d'Odontologie pédiatrique du Sud-Est
Dr Bandon
83, bd de Saint-Loup 13010 Marseille
Fax : 04 91 44 64 17.

14 mai 1998

- José Bertazon : «Place et technique de l'orthodontie mineure dans la maladie parodontale».
Renseignements : Société d'Odonto-Stomatologie de Touraine
Dr Patrice Grange
8, impasse Molière 37000 Tours.

du 21 au 23 mai 1998

- XIV^e Journées internationales de la Société française de Parodontologie : «Ateliers cliniques et perspectives 2000» - Marseille.
Renseignements : Société française de Parodontologie
24, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris
Tél. : 01 42 93 55 79.

du 21 au 24 mai 1998

- 18^e séminaire de prévention bucco-dentaire organisé par l'Union française pour la santé bucco-dentaire à Talmont-Saint-Hilaire (Sables-d'Olonne-Vendée)
Renseignements : UFSBD
6, rue Guillaume-Tell 75017 Paris
Fax : 01 44 01 02 99.
- 71^e réunion scientifique européenne de formation continue de la Société française d'Orthopédie dento-faciale.
Thème scientifique : «L'orthodontie du XXI^e siècle : pluridisciplinarité et technologies.»
Renseignements : SFODF
10, rue Déodat-de-Séverac 75017 Paris
Tél. : 01 43 80 72 26 - fax : 01 48 88 04 66.

4 juin 1998

- «Chirurgie buccale en omnipratique et exploration de l'ATM - Atelier de dissection».
Renseignements : Cercle d'étude odonto-stomatologique des Hauts-de-Seine.
Dr Gauzeran - clinique Lambert
67, av. Foch 92250 La Garenne- Colombes
Fax : 01 42 42 93 79.

11 juin 1998

- Travaux pratiques à la carte.
Renseignements : Société odontologique de Paris - 239, rue du Fbg Saint-Martin 75010 Paris
Tél. : 01 42 09 29 13 - Fax : 01 42 09 29 08.
- Dominique Estrade , journée de travaux pratiques en prothèse fixée.
Renseignements : Société d'Odonto-Stomatologie de Touraine
Dr Patrice Grange
8, impasse Molière 37000 Tours.

19 et 20 juin 1998

- Séminaire de formation intensive «Chirurgie muco-gingivale» - Paris.
Renseignements : Société française de Parodontologie
24, rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris
Tél : 01 42 93 55 79.

du 8 au 12 octobre 1998

- Congrès de la Fédération dentaire internationale à Barcelone - Espagne.
Renseignements : Association Dentaire Française
6, rue Guillaume-Tell 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 02 70 - fax : 01 47 63 90 28.

du 25 au 28 novembre 1998

- Congrès de l'Association Dentaire Française - palais des congrès - Paris.
Renseignements : Association Dentaire Française
6, rue Guillaume-Tell - 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 02 70 - fax : 01 47 63 90 28.

Certification

L'ADF ouvre la voie aux autres professions de santé

Du nouveau en matière de certification et de marque «ADF conseil NF, produit certifié»... La demande s'élargit aux fabricants de produits et de matériels pour les cabinets dentaires.

De nombreux fabricants de produits d'hygiène bucco-dentaire, comme les brosses à dents mais aussi les hydro-pulseurs et les dentifrices, ou de produits pour les traitements prothétiques (alliages précieux ou non précieux, résines, dents artificielles et poudres à céramique) ont accepté depuis fort longtemps de se soumettre à des essais de conformité et de qualité pour obtenir la certification et la marque «ADF conseil NF, produit certifié».

Aujourd'hui, la demande émane de fabricants de produits et de matériels pour le cabinet dentaire : ce sont les récupérateurs d'amalgames, les stérilisateur et certains produits pour l'hygiène et l'asepsie.

L'Association Dentaire Française (ADF), organisme certificateur, travaille en étroite collaboration avec l'Afnor et le Laboratoire national d'essais (LNE) pour établir la confor-



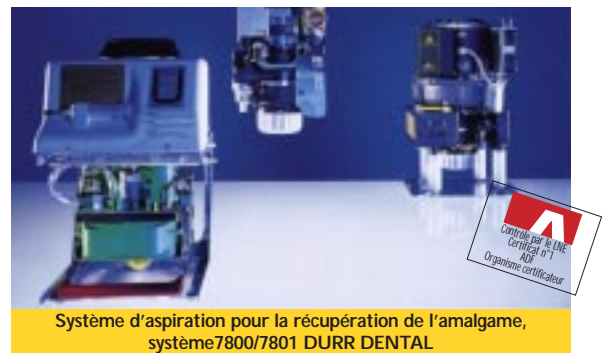
Séparateur à amalgame dentaire ISOSEP-SAGE DRS

mité permanente d'un produit ou d'un matériel, soit à des normes existantes, soit à un cahier des charges défini par un groupe d'experts professionnels.

La certification engage le LNE, établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie, et l'ADF. Elle permet aux consommateurs que sont le grand public (pour ce qui concerne les produits d'hygiène bucco-dentaire) et les chirurgiens-dentistes (pour ce qui concerne les matériaux de laboratoire, les désinfectants et autres matériels) d'acheter et d'utiliser des produits contrôlés régulièrement pour leur

efficacité, pour l'absence de nocivité et pour leur qualité. L'ADF doit aussi se conformer aux nouvelles réglementations. C'est pourquoi elle a incité les fabricants de séparateurs d'amalgames à obtenir une certification.

«Elle est à la pointe en matière de certification des stérilisateur et des désinfectants et ouvre la voie aux autres professions de santé, affirme le Pr Samuel Kleinfinger, président de la Commission des produits, instruments et matériels dentaires de l'ADF. Les problèmes de stérilisation concernent tous les professionnels de santé et c'est tout à l'honneur de l'ADF d'établir des références normatives et des incitations à la qualité.»



Système d'aspiration pour la récupération de l'amalgame, système 7800/7801 DURR DENTAL

Égide ADF

Le label de qualité formation

Le 31 janvier 1998, le comité directeur de l'ADF a approuvé la charte qui permettra aux associations membres de l'ADF et aux organismes formateurs d'obtenir «l'égide ADF».

Ce nouveau label garantit le sérieux et la qualité des formations selon des critères qui ont été établis par l'ADF, dans le respect des règles de déontologie. «Actuellement sous les feux de l'actualité avec la loi Juppé, la formation continue ne doit pas déclencher des convoitises

pour développer un marché lucratif», estime le Dr Philippe Eveilleau, président de la Commission des congrès. Chez les chirurgiens-dentistes, la formation continue reste une démarche volontaire. Encore faut-il veiller à en assurer la qualité, dans le souci du respect de la santé publique. C'est chose faite avec l'égide ADF, qui garantira l'indépendance de l'organisation et le haut niveau de formation. Ainsi, l'ADF veillera à ce que les intervenants des séances scientifiques adoptent le principe

du débat contradictoire, seul garant contre toute forme de dérive.

Les organismes qui souhaiteront avoir cette reconnaissance de leur formation pourront donc déposer un dossier qui sera examiné par l'ADF. «Sans mettre en cause les manifestations de formation continue qui ne l'auraient pas demandée, l'égide ADF permettra aux praticiens de faire un choix éclairé quant à la qualité de la formation et à l'éthique de l'organisation des manifestations qui l'obtiendront», précise le Dr Eveilleau.

Fédération dentaire internationale Donner du poids à l'odontologie française

À la Fédération dentaire internationale (FDI), voix mondiale de l'odontologie, la France est représentée par l'ADF, qui défend la profession dans son éthique, sa déontologie et son mode d'exercice libéral.

Pour être soutenue dans sa démarche, l'ADF a besoin de membres individuels, qui pourront notamment rivaliser avec les 14 583 membres espagnols (sur 14 583 praticiens en exercice) ou les 1 289 Néo-Zélandais

(sur 1 289 praticiens en exercice). Venez donc grossir les rangs des 24 500 membres individuels inscrits aujourd'hui de par le monde à la FDI et accroître ainsi le poids des conceptions et des choix français sur les mutations qui s'opèrent à l'échelle mondiale dans l'exercice et l'environnement professionnels : formation initiale, formation continue, exercice illégal, délégation de tâches, responsabilité professionnelle, déchets d'activités de soins...



De plus, votre inscription à la FDI en tant que membre individuel vous permettra de recevoir gracieusement le *FDI World*, journal bimensuel de la Fédération, et de bénéficier à un tarif préférentiel d'un abonnement au *Journal dentaire international*, dont la qualité du contenu, en matière de formation continue, est unanimement reconnue. ■

Association Dentaire Française
6, rue Guillaume Tell 75017 Paris
Tél. : 01 44 01 02 70.

Site Internet ADF Consultations en essor



Depuis sa mise en place, durant le dernier congrès, le site Internet* de l'ADF a fait des adeptes. Entre le mois de décembre et le 28 février dernier, les internautes l'ont consulté 1 453 fois.

Pour un programme lancé sans publicité, les chiffres de consultation du site sont plutôt prometteurs», affirme Jean-Patrick Druo, secrétaire général adjoint de l'ADF. C'est d'autant plus vrai qu'on franchit les frontières pour le consulter ; seules 45% des interrogations émanent du territoire français ; le reste est d'origine étrangère. Les Américains ont satisfait leur curio-

sité (501 interrogations, soit 86% des demandes internationales), loin devant les Belges et les Canadiens.

Au fil des jours, le site s'est enrichi : depuis le début du mois de février, la «quintessence du Congrès 97» y figure en bonne place avec une indexation (séances, noms...) très détaillée.

Parmi les publications consultées sur le site, la palme revient aux différents numéros d'ADF infos, suivis par «La prévention du sida et de l'hépatite au cabinet dentaire» et «Le mercure dans l'amalgame dentaire».

«Nous avons le projet cette année d'ouvrir le Forum du monde dentaire sur les dents et l'hygiène bucco-dentaire et de le rendre accessible à tous, ainsi chirurgiens-dentistes et patients pourront-ils dialoguer sur le Web», affirme le Dr Druo. ■

Contact : J.-P. Druo. ADF : 01 44 01 02 70.

*<http://www.a.d.f./asso.fr>

Adresse e-mail : adf@wanadoo.fr

Éthique médicale et bioéthique Un débat à la frontière du droit et du devoir



Après plus de quatre années de travaux menés au sein du Comité international de bioéthique de l'Unesco, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme a été adoptée le 11 novembre dernier. Georges B. Kutukdjian, directeur de l'Unité de bioéthique à l'Unesco, nous livre ses réflexions sur l'éthique.

Quelle définition donnez-vous de l'éthique ?

Cette notion remonte à la plus haute antiquité grecque. L'éthique, qui est définie comme la science de l'action et de ses finalités, est fondée sur deux grands principes : le bien et le mal. Qu'est-ce qui motive nos actes, selon quelles valeurs ? La complexité de nos sociétés actuelles n'autorise plus une vision manichéenne. Ainsi, porter atteinte à l'intégrité du corps humain demeure un mal absolu. Le médecin qui prélève un organe sur un accidenté pour le réimplanter chez un malade ne porte atteinte à l'intégrité de la personne décédée qu'en raison de l'impérieuse nécessité d'empêcher un être de mourir.

La science et la technologie ouvrent d'extraordinaires possibilités de sauver des vies et de soulager la souffrance humaine, mais posent de véritables questions éthiques qui intéressent la société dans son ensemble.

Quelle différence faites-vous entre l'éthique médicale et la bio-éthique ?

La bio-éthique soulève des questions qui concernent la

société entière alors que l'éthique médicale touche la pratique quotidienne du professionnel de santé. Ainsi, l'éthique médicale s'interroge sur des questions déontologiques telles que la confidentialité des données, le secret médical. La bio-éthique réfléchit quant à elle aux conséquences des progrès scientifiques et techniques dans les domaines de la biologie et de la génétique. Un médecin n'a pas le droit – sur le plan éthique – d'imposer son point de vue, sa morale, à une femme qui désire avorter ou garder son enfant quand l'amniocentèse a révélé que le bébé serait handicapé.

De même, une équipe médicale n'a pas de raison déontologique de refuser de pratiquer un clonage à un couple infertile, si cette technique de procréation est autorisée par la législation. La réflexion sur le droit de pratiquer un clonage humain rentre dans le cadre de la bio-éthique.

Le 11 novembre dernier, l'Unesco a adopté la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme. C'était

L'aboutissement de travaux menés au sein du Comité international de bioéthique de l'Unesco, que vous dirigez. Pourquoi un tel débat ?

Les nouvelles techniques de reproduction ouvrent de larges perspectives pour les parents infertiles, mais nécessitent un véritable débat éthique. Faut-il avoir recours au clonage à partir de l'ovocyte de la femme et d'une cellule de l'homme pour répondre à la demande d'un couple en détresse qui refuse d'avoir recours à un donneur de sperme tiers ? C'est à la société de faire ses choix, à partir d'un débat public qui sera guidé par des valeurs, des principes éthiques, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le débat sur le clonage porte à la fois sur le désir tout à fait légitime de couples d'avoir des enfants et les dangereux précédents que cette technologie ferait peser sur la société. En effet, les progrès

permettent à l'individu de toujours mieux réaliser ses désirs personnels, au risque de ne pas respecter les droits de l'enfant à naître ou des enfants orphelins qui devraient pourtant être adoptés.

Certains invoquent le droit des adultes infertiles de procréer. Mais est-ce que l'enfant à naître à partir de cette technologie est également pris en considération ?

L'éthique est-elle universelle ?

La société ressent de plus en plus l'éthique comme une exigence, en raison de la mondialisation des problèmes. Le cadre de l'éthique doit être nécessairement international, parce que ces questions dépassent de loin toutes les frontières, comme l'a rappelé le président Jacques Chirac, le 12 janvier dernier, lors de la troisième conférence des Comités d'éthique européens. La Déclaration universelle sur le génome fixe un certain nombre de principes qui ont été approuvés par les 185 États membres de l'Unesco. C'est désormais aux États de traduire ces principes dans le cadre de leur législation nationale. ■



ASSOCIATION DENTAIRE FRANÇAISE

Directeurs de la publication : Patrick Hescot, Michel Chabre.
Ont participé à ce numéro : Viviane Aumont, Michel Chabre, Jean-Patrick Druo, Philippe Eveillau, Michel Guillain, Jean-Jacques Guyonnet, Patrick Hescot, Samuel Kleinfinger, Georges B. Kutukdjian, Claude Laborier, Christian Lemaur.
Conception/réalisation : Stratéus.